

*PROCES VERBAL DE LA SÉANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 09 JANVIER 2013*

Le 09 janvier 2013 à 20h30, les membres du Conseil Municipal de la Ville du KREMLIN-BICÊTRE se sont réunis à l'Hôtel de Ville sous la présidence de Monsieur LAURENT, Maire, pour y tenir la séance à laquelle ils ont été convoqués, individuellement et par écrit, le 21 décembre 2012.

Membres présents :

M. LAURENT, M. NICOLLE, M. NOWAK, M. GUILLAUD-BATAILLE, Mme POISAT, Mme ALESSANDRINI, Mme SOUGMI, M. BANBUCK, M. ROUSSEL, Mme MATHONNAT, M. BOULANGER, Mme ELMALKI, M. ZENOU, Mme LATEB, M. MONTEIL, M. DESMAREST, M. GIRIER, Mme LEFEVRE, Mme MANDRON-RAUCOULES, M. TRAORÉ, M. AUBAGUE, M. DALI, Mme THERET, M. POIRSON, M. CHIALI, M. CAVALIER, M. CHAPPELLIER, M. REISSER.

Membres représentés :

Mme BOCABELLE par M. MONTEIL
Mme BASSEZ par M. TRAORÉ
Mme GESTIN par Mme MANDRON-RAUCOULES
M. MERCADIER par Mme ALESSANDRINI
Mme JURANVILLE par M. NOWAK
Mme GUILLOT par Mme LEFEVRE
Mme LEBRUN par Mme LATEB

Secrétaire de séance :

Mme THERET

Le quorum étant atteint, le Conseil peut valablement délibérer.

Jean-Luc LAURENT

L'ordre du jour appelle plusieurs questions, trois rapports puis l'examen d'un vœu.

Il convient tout d'abord de désigner un secrétaire de séance. Je propose la candidature de Madame THERET. (*Madame THERET est désignée à l'unanimité*).

Nous passons maintenant à l'approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 18 décembre 2012. Y a-t-il des observations ? Monsieur CHAPPELLIER puis Monsieur AUBAGUE.

Par ailleurs, je vous signale dès à présent que l'ensemble des mentions concernant les votes indiqués avec les mots « favorable » et « défavorable » doivent être remplacés par les mots « pour » ou « contre » car ce n'est pas la même nature de délibération. Le compte-rendu sera donc modifié en ce sens.

Bernard CHAPPELLIER

Monsieur le Maire, mes chers collègues. Une intervention a été attribuée à Monsieur DALI concernant la dotation départementale aux associations locales à la page 6/27. Or il s'agissait d'une de mes interventions, puisqu'elle concernait l'ADASE.

Jean-Luc LAURENT

C'est noté, la rectification sera faite.

Fabien GUILLAUD-BATAILLE

De fait, ma réponse n'était pas : « il y a eu un rapport » mais « il y a un rapport » puisque j'avais indiqué qu'il serait traité un peu plus loin dans l'ordre du jour.

Bernard AUBAGUE

Monsieur le Maire, mes chers collègues. Mon problème est un peu plus complexe, mais je parle sous le contrôle de l'assemblée. En effet, je n'ai pas vu retranscrits vos propos, Monsieur le Maire, concernant une remarque que vous me faites sur ma prétendue schizophrénie qui consiste à voter contre le budget - ce que j'ai fait - mais à voter des subventions, sachant que j'ai effectivement bien voté pour des subventions. Certes, je peux avoir complètement « déraillé » mais il me semble que vous m'avez tenu ses propos. Or je ne les ai pas vus retranscrits.

Jean-Luc LAURENT

Non, vous n'avez pas « déraillé », je vous rassure !

Bernard AUBAGUE

C'est pourquoi je parle sous le contrôle de l'assemblée car je ne vois pas mon propos retranscrit dans le compte-rendu alors qu'il me semble bien que vous m'avez fait cette remarque.

Jean-Luc LAURENT

Vous savez que nous ne consignons pas les propos mot-à-mot notamment car nous passons du style oral à l'écrit.

Bernard AUBAGUE

Je ne demande rien mais je constate effectivement qu'il n'y a pas trace de cette intervention.

Jean-Luc LAURENT

Je tiens toutefois à préciser que je n'ai pas considéré que vous étiez schizophrène.

Bernard AUBAGUE

Il est vrai qu'il y a parfois des paradoxes dans les votes des élus de l'opposition et que, même si j'ai voté contre le budget, je considère cependant que certaines subventions vont dans le bon sens.

Jean-Luc LAURENT

J'ai pointé une contradiction en vous mettant en garde sur un risque pouvant peut-être conduire vers la schizophrénie, mais pas plus que cela. Et avec le sourire qui ne peut pas non plus être retranscrit !

Bernard AUBAGUE

Absolument.

Jean-Luc LAURENT

Donc nous sommes d'accord. Y a-t-il d'autres remarques ? *(Il n'y en a pas).*

Avec les bénéfiques des observations et des corrections qui ont été signalées, je mets ce compte-rendu aux voix.

Résultat du vote :

Votants : 35

Pour : 35

Ce compte-rendu est donc adopté à l'unanimité.

Nous passons maintenant à un rapport qui a amené la présence d'un public plus nombreux, particulièrement celui des commerçants sédentaires et des commerçants forains sur la Ville. Par ailleurs, je précise que filmer n'est pas autorisé et je vous remercie d'avance de respecter cet usage. C'est une tradition dans les délibérations de collectivités ou d'assemblées. Un compte-rendu in-extenso sera réalisé.

Je vais maintenant donner la parole à Madame POISAT. Toutefois, comme cela a été convenu avec les représentants des commerçants, je précise qu'il y aura deux prises de parole. Pendant cette période, je suspendrai formellement la séance puisqu'elle ne peut entendre que des interventions des élus. Cela nous permettra d'écouter deux points de vue, provenant des commerçants forains d'une part et des commerçants sédentaires d'autre part.

N°2013-001. DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC POUR L'EXPLOITATION DES MARCHÉS FORAINS : APPROBATION DU CHOIX DU FERMIER - APPROBATION DU CONTRAT DE DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC

Carole POISAT

Chers collègues, Mesdames et Messieurs, chers commerçants,

Par délibération du 29 mars 2012, le Conseil Municipal a adopté le principe de délégation de service public des marchés forains de la Ville sous forme d'un contrat d'affermage pour une durée de sept ans. Il s'agit ce soir d'approuver le choix du délégataire et d'approuver les termes du contrat de délégation prenant effet au 1^{er} février 2013 et se terminant le 31 janvier 2020.

Comme vous avez pu le lire dans le rapport, ce choix s'est porté sur la nécessité de maintenir notre marché historique au Kremlin-Bicêtre, car c'est une conception du commerce qui a toute son importance sur notre Ville, et son histoire ne peut que renforcer notre attachement.

Ensuite, maintenir le marché, c'est l'inscrire dans la durée. Il faut le faire évoluer et donc renforcer l'offre et la qualité du pôle alimentaire, véritable locomotive d'un marché. Le choix s'est aussi porté sur notre engagement en tant que municipalité, afin de répondre aux consommateurs et plus particulièrement aux Kremlinois car, en effet, les attentes en matière de consommation ne sont plus tout à fait les mêmes aujourd'hui.

Pour finir, le choix s'est construit à partir d'échanges lors de conseils de quartier, à travers l'enquête, de certains échanges avec les commerçants et bien entendu, avec les candidats lors des négociations. Ces négociations ont notamment porté sur le choix définitif du lieu d'implantation du marché principal et sur le linéaire envisagé, ainsi que sur les méthodes de gestion. La proposition de retenir la société Somarep a été motivée par ses ambitions et son investissement, tant sur le plan matériel que sur le plan humain. Ils nous proposent ainsi :

- De mettre en place un matériel original, type « Vitabri », afin d'accueillir les commerçants, de faciliter et valoriser l'exposition de leurs marchandises, mais aussi de protéger la clientèle lors d'intempéries par une avancée sous forme de marquise.
- Des moyens humains supplémentaires avec un Aide placier et un Ambassadeur de la propreté.
- La création d'un pôle Bio avec l'arrivée de douze nouveaux commerçants.
- L'engagement de nettoyer efficacement le périmètre du marché en une heure.
- La contractualisation des animations commerciales.

Enfin, pour réunir toutes les conditions de réalisation, ils nous confirment le choix d'implanter définitivement le marché avenue Eugène Thomas.

Depuis des années, le travail de la municipalité vise à dynamiser et valoriser le commerce local de la Ville où chacun a sa place. Il suffit juste de trouver le bon équilibre : une attractivité. Notre ambition est de préserver le marché historique, comme je vous le disais au début de mon intervention. Il faut donc maintenant travailler tous ensemble pour le faire évoluer, le redessiner, le dynamiser, répondre aux nouvelles attentes et aux exigences des consommateurs, renforcer sa diversité, être vigilants sur la qualité de son offre et travailler sur la convivialité. Bref, faire de ce marché un marché où le vivre ensemble a un sens. Un marché pour tous.

Permettez-moi Monsieur le Maire, de sortir un peu de mon rapport pour m'adresser aux commerçants présents ce soir. Je comprends vos angoisses face à ce changement proposé. De plus, la période économique est compliquée. Pour autant, il faut sans cesse aller de l'avant, rendre les activités économiques de chacun plus dynamiques et plus attractives, et se remettre sans cesse en question. C'est épuisant, mais c'est le commerce. Et ce commerce là avance bien plus vite que nos idées. Par ce travail, il faut conquérir et fidéliser.

Votre présence légitime traduit vos inquiétudes et votre mécontentement. Mais je souhaite vous faire prendre conscience de la nécessité de donner un souffle à ce marché et construire ensemble ce projet.

Mesdames et Messieurs les élus, je vous propose donc :

- D'approuver le choix de la société Somarep comme délégataire du service public de gestion des marchés forains de la ville du Kremlin-Bicêtre.
- D'approuver les termes du contrat de délégation de service public pour la gestion des marchés forains de la Ville sous la forme d'un contrat d'affermage pour une durée de sept ans, soit du 1^{er} février 2013 au 31 janvier 2020, ainsi que ses documents annexés.

- D'autoriser Monsieur le Maire à signer le contrat de délégation de service public pour la gestion des marchés forains de la ville du Kremlin-Bicêtre et toutes pièces y afférant.

Jean-Luc LAURENT

Merci Madame POISAT. Je vais donc demander aux élus qui souhaitent intervenir de me l'indiquer. Monsieur CHAPPELLIER, Monsieur POIRSON, Madame ELMALKI, Monsieur AUBAGUE, Monsieur DESMAREST, Monsieur BANBUCK et Monsieur DALI.

Je vous propose donc d'écouter cette première série d'interventions. Je suspendrai ensuite la séance et donnerai la parole à deux représentants des commerçants. L'un pour les forains, l'autre pour les commerçants sédentaires. Si des élus souhaitent ensuite une intervention au titre des explications de vote, celles-ci pourront intervenir. Si cette méthode convient à tout le monde, je cède maintenant la parole à Monsieur CHAPPELLIER.

Bernard CHAPPELLIER

Monsieur le Maire, mes chers collègues.

Dans ce projet de contrat qui devrait reconduire la Somarep, il y a des avancées certaines avec des moyens nouveaux, matériels et humains. Je suis donc satisfait d'avoir été écouté et en partie entendu suite à mon intervention du 29 mars 2012. Car comme je l'exprimais ce soir-là, les actions conduites par les élus doivent se faire à travers une démarche écologique de développement durable, et cela doit être un objectif majeur pour notre Ville.

Ce nouveau mobilier, harmonieux et mieux visible, permettra de mieux distinguer l'alimentaire des produits manufacturés. Il est prévu un aide placier, qui permettra une meilleure prise en compte des demandes des commerçants forains, et un ambassadeur de propreté du marché, pour ne pas dire un « Monsieur environnement » du marché. Il est aussi acté la création d'un pôle Bio, proposition d'EELV en 2008 lors des élections municipales. Jusque-là, tout va dans le bon sens.

Malgré tout, lors de mon intervention au cours de ce Conseil Municipal, j'avais souligné que la Somarep approvisionnait les commerçants du marché de sacs plastiques en polyéthylène. Aussi, afin d'être en cohérence avec mes propositions, j'avais donc demandé d'inclure dans le nouveau contrat de délégation, l'obligation d'approvisionner les commerçants du marché en sacs jetables biodégradables, y compris pour les sacs utilisés pour les poubelles. Qu'en est-il ? Je ne vois rien sur ce sujet dans le projet de contrat qui nous est proposé ce soir. Pas plus que la garantie de l'utilisation de produits de nettoyage respectant l'environnement. J'avais d'ailleurs proposé d'ajouter dans le contrat de renouvellement de cette délégation de service public, la notion de protection de notre environnement, de prévention et de maîtrise des déchets. Je réitère donc cette proposition ce soir. Ce sera ainsi l'occasion d'affirmer notre réelle volonté de garantir une meilleure qualité de vie à nos concitoyennes et concitoyens et de participer davantage à la protection du milieu naturel.

Cependant, je souligne que ce projet de contrat durera pendant toute la prochaine mandature. Si, par hasard, il y avait un changement de majorité municipale en 2014, la nouvelle majorité ne pourra en aucun cas reconsidérer ce contrat d'exploitation. D'autre part, je vous fais remarquer ce soir que si le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer ce contrat d'exploitation, ce sera la fin de 134 années d'existence de ce marché historique situé sur l'avenue de Fontainebleau.

Aussi, parce que je pense qu'il sera difficile de prendre une décision ce soir, je vous propose Monsieur le Maire, mes chers collègues, de reporter cette délibération au prochain Conseil Municipal et qu'une rencontre soit organisée avec l'association des commerçants forains et de l'association des commerçants, qui, d'après certaines informations, ont d'ailleurs une pétition d'une plusieurs centaines de signatures à vous remettre. Merci.

Jacques POIRSON

Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs. Je vais peut-être paraître hors sujet sachant que j'étais présent à la commission des marchés publics et que j'ai voté pour. Par ailleurs, il est aussi possible de dissocier. En effet, lors du vote du budget, vous aviez dit, Monsieur le Maire, qu'il était possible de dissocier certaines choses. Autrement dit, voter contre le budget et voter pour les subventions aux associations par exemple.

Concernant le marché, j'avais dit lors de l'avant dernier Conseil Municipal, que j'aurais souhaité que le marché se déroule une fois rue Eugène Thomas et une fois avenue de Fontainebleau. En effet, comme l'avenue de Fontainebleau a été refaite, je pense qu'elle est vraiment prête à accueillir le marché, plus que l'avenue Eugène Thomas, qui malheureusement, est assez dégradée. De plus, son accès est difficile pour certaines personnes, et les forains eux-mêmes rencontrent des difficultés pour s'y installer. Je pense donc que l'avenue de Fontainebleau est vraiment un lieu propice pour les forains.

D'autre part, même si cela peut paraître électoraliste, je voudrais cependant savoir si les résidents de la rue de Fontainebleau ne se sont pas plaints de ce marché forain (ce qui est possible). En outre, comme il y a plus d'habitants avenue de Fontainebleau qu'avenue Eugène Thomas, on leur donne peut-être davantage raison. C'est une question que je vous pose. Je n'exprime pas la vérité car je ne la détiendrai jamais. Bref, je pense qu'après tous ces travaux, cette avenue est vraiment prête à accueillir le marché, plus que l'avenue Eugène Thomas.

Enfin, je vous rappelle qu'un sondage a été fait et que 90 % des personnes interrogées souhaitent que ce marché soit sur l'avenue Eugène Thomas. Je pense donc qu'il faut écouter tout le monde. Aussi, comme le disait Monsieur CHAPPELLIER, je pense qu'il faudrait mener une réflexion sur ce sujet et remettre le verdict concernant ce marché au prochain Conseil Municipal. Je vous remercie.

Geneviève ELMALKI

Monsieur le Maire, chers collègues. Le groupe des élus socialistes tient d'abord à remercier Jean-Marc NICOLLE et Carole POISAT pour la qualité de ce rapport et pour sa transparence. Cette étape vient donc clôturer plusieurs réunions de travail et plusieurs moments de concertation et d'élaboration du dossier, aussi bien avec les différents candidats qu'avec les élus. Car même si la décision ne se prend pas ce soir, il s'agit cependant de l'aboutissement d'une longue démarche et nous sommes sensibles à la qualité de ce processus.

L'objectif de l'équipe municipale a donc été de déterminer et de maintenir dans notre Ville un marché forain, marché historique, centenaire et emblématique. De fait, il était nécessaire de le faire évoluer dans le même sens qu'évoluent notre territoire et notre environnement urbain et social. L'une des idées phare était d'avoir un marché pour tous et pour le Kremlinois, c'est-à-dire un marché dynamique répondant à de nouvelles exigences plus variées, de qualité et de diversification des produits. Bref, un marché qui puisse satisfaire une palette plus large de goûts, de désirs et de demandes, avec des consommateurs plus variés. Un marché pour tous, c'est également l'idée d'un lieu de rencontre, de convivialité et de proximité. Autrement dit, un lieu où il est agréable de déambuler et de se croiser.

Comme en témoignent les planches fournies par le délégataire retenu Somarep, ce nouveau marché présente des atouts qui nous ont convaincus, avec notamment un système d'allées sous marquise, des espaces clairement identifiés et colorés et un espace Bio pour la partie alimentaire, qui amène justement un nouvel élément de diversité. Il me semble donc que ces quelques postes répondent bien aux fonctions que nous avons identifiées comme devant évoluer.

De même, les propositions en matière d'animation remportent également notre adhésion, aussi bien en termes d'emplacement, car ce lieu fait une jonction qui nous semble intéressante, qu'en termes de qualité et de variété de ces animations.

S'agissant de la question cruciale du lieu, pour notre groupe, le choix de l'avenue Eugène Thomas, avec l'idée des circulations indépendantes pour les secteurs manufacturés et alimentaires permettrait une meilleure fluidité et présenterait aussi des avantages en matière de propreté et de contrôle. Par rapport à l'axe de la RD 7, il nous semble aussi que cette nouvelle implantation recréerait cette ambiance « village » aux portes de Paris à laquelle nous tenons. En effet, cet aspect « village » nous semble être un marqueur identitaire fort de notre Ville. Une majorité de Kremlinois interrogés dans une récente enquête semble par ailleurs partager cet avis. En conséquence, nous apportons tout notre soutien à ce projet et voterons pour la délibération telle qu'elle nous est soumise.

Bernard AUBAGUE

Monsieur le Maire, chers collègues, Mesdames et Messieurs. J'entrerai tout de suite dans le vif du sujet pour vous parler des problèmes techniques. En effet, dans tous les éléments fournis pour cette délibération, il n'est fait aucune mention de l'état du sol et des aménagements, qui sont à la charge de la Commune, ou éventuellement de celle du Conseil général.

S'agissant de l'avenue Eugène Thomas qui doit accueillir le marché avec ses deux places aux extrémités - République et Bascule -, comme vous le savez tous, elle est en très mauvais état pour la circulation des piétons, et est semée d'embuches. En effet, le revêtement des trottoirs est vétuste, il y a des nids de poule, des bordures et des trottoirs en saillie pour les arbres, les passages piétons ne sont pas adaptés, les passages cochers ne sont pas signalés, tout comme les bordures anti-stationnement. Bref, il n'y a aucune information sur la réhabilitation des espaces dévolus à l'implantation du marché dans le projet.

Vous abordez ensuite le linéaire sur la place de la République en notifiant qu'il est hors d'activité du manège. Or ce manège est aujourd'hui présent environ six mois dans l'année et a animé cette place pendant plus de dix ans. Aussi, depuis le déplacement provisoire du marché pour cause de travaux sur l'avenue de Fontainebleau, il permet tant bien que mal de mettre de l'animation et de rendre heureux de nombreux parents et enfants. Il le fait dans des conditions difficiles, en particulier vis-à-vis de la sécurité. En effet, son espace s'est réduit et les véhicules des commerçants n'arrangent rien. C'est pour ainsi dire à chaque jour de marché qu'une altercation se produit. L'aménagement pour faire cohabiter les deux activités est donc une nécessité.

Par conséquent, le fait de réduire le temps de présence du manège de six à quatre mois, comme a priori vous l'indiquez, est selon nous une erreur de votre part. Elle est guidée par la seule volonté de gagner plus d'argent, sans penser aux avantages que sa présence procure aux commerçants, mais surtout aux Kremlinois et aux enfants, qui restent quand même les personnes les plus importantes dans cette histoire. Il est donc inadmissible que la municipalité, qui quelquefois lui demande de prolonger son séjour sur la place ou de s'installer plus tôt que prévu dans son planning, prenne une disposition sans aucune concertation avec son propriétaire, et ce malgré les services rendus. Vous sacrifiez un élément utile à l'épanouissement des enfants en diminuant aujourd'hui sa présence, qui sera très certainement supprimée demain au profit de l'installation d'autres étalages.

Cette activité, qui plait tant aux enfants vous gêne d'autant plus qu'elle ne rapporte pas de voix aux élections, les enfants n'étant pas encore en âge de voter ou de manifester, alors ils peuvent être sacrifiés. Vous auriez pu au contraire sacrifier une petite partie de la redevance au concessionnaire, au lieu de deux mois de présence de ce manège.

En ce qui concerne le matériel prévu pour le marché, le type de matériel « Vitabri » est-il compatible avec vos exigences en matière d'environnement et en particulier avec les arbres ? Les commerçants ont-ils l'obligation de s'installer sous ces abris ? Il semble que ce soit le cas mais la rédaction de la deuxième phrase de cet article page 9 laisse sous-entendre que les parties de marché ainsi occupées ne sont pas soumises au même régime. Or, vous précisez par la suite que : « le délégataire veillera à la cohérence esthétique ». Comment ? L'esthétique est une appréciation très aléatoire et propre à chaque individu. Vous auriez pu inscrire dans le contrat qu'une fermeture latérale des Vitabri empêcherait la vente sur le retour aux droits des abribus, des passages cochers et des passages piétons. Cette disposition favoriserait la cohabitation entre les divers usagers de l'espace public.

Pour le nettoyage, si mes souvenirs sont bons, le périmètre de nettoyage était étendu à 50 mètres dans les rues avoisinantes dans le précédent contrat. Il est regrettable que cette disposition soit diminuée. Il est aussi regrettable de ne pas avoir précisé l'ordre du nettoyage. En effet, le périmètre adjacent est bien souvent exécuté avant le principal, ce qui ne sert à rien, les débris se retrouvant bien vite dans les espaces déjà nettoyés. Cette disposition permettrait aux Kremlinois de trouver des lieux plus propres, alors qu'à ce jour, ils ont l'impression que rien n'est fait. C'est tout du moins ce qu'ils nous disent lorsque nous les rencontrons.

Dans le dernier paragraphe de l'article 14, vous parlez des moyens techniques constitués de matériels de moins de trois ans, en y incluant un technicien chargé du ramassage des déchets sur voirie. Est-il présent sur toute la plage horaire du marché ou seulement aux horaires du nettoyage ? La précision est importante.

Pour l'article 17, la présence d'un Ambassadeur de la propreté et du développement durable est une bonne idée. Aura-t-il certains pouvoirs pour mettre fin par exemple à certains abus ou est-il cantonné à la sensibilisation ? Le nettoyage est une phase excessivement importante et sensible pour les Kremlinois, les usagers et les habitants principalement. À ce jour, les ASVP sont employés à accompagner les véhicules de nettoyage. Cette mission, si elle est définie, est-elle du ressort du concessionnaire ou de la Municipalité ? Dans quel but cette tâche va-t-elle se poursuivre ?

Vous avez pu remarquer qu'aucune analyse financière n'est présentée. Ceci traduit le fait que le marché n'a pas une vocation financière pour la Commune, mais représente bien un service public pour les Kremlinois. D'ailleurs, les aspects financiers n'étaient pas essentiels dans l'appel d'offres, puisque cette partie ne représente que 30 % de la note.

On peut également s'interroger sur le critère du choix. En effet, vous avez lancé une vaste consultation, qui, malgré les moyens déployés, ne recueille que 587 réponses sur 26 000 habitants, soit 2 %. Vous le dites très justement, ce sondage ne peut avoir de valeur scientifique. Une autre affirmation est donnée par la Somarep dans son courrier de confirmation, indiquant que les commerces alimentaires sont favorables au choix de l'avenue Eugène Thomas. Ce qui est étonnant, c'est qu'en poursuivant, il est dit que le marché alimentaire avantage les autres produits manufacturés. Or l'alimentaire n'est présent que le matin. Cette affirmation tant à démontrer que l'après-midi, les produits manufacturés, ayant perdu la locomotive, ne fonctionnent que très peu. Vous cherchez donc à les faire disparaître ?

Il est donc nécessaire de rappeler vos affirmations sur le caractère provisoire du déplacement du marché. Il semble que votre décision de non-retour sur l'avenue de Fontainebleau s'est faite sans tenir compte de l'avis des intéressés, ni des alimentaires, des manufacturés et des commerçants de l'avenue, qui attendaient ce retour de l'activité du marché pour reprendre correctement l'activité commerciale, après des mois de travaux sur la RN 7. En fait, on peut penser que depuis l'avenue du centre commercial Auchan, les données du commerce sur le Kremlin-Bicêtre sont modifiées et que le marché ne fait pas trop d'ombre à ce grand centre commercial. Or visiblement, le marché fait de l'ombre. Il génère une mauvaise image pour la Commune car il entraîne des nuisances, il gêne la vie des riverains et fait concurrence au centre commercial. C'est d'autant plus réaliste que vous n'avez rien fait pour retirer du projet de requalification toutes les installations prévues pour l'installation du marché sur la nationale 7. Installations qu'il faudra remettre en place sur l'avenue Eugène Thomas, avec tous les travaux qui vont encore prendre des mois et des mois. Vous devrez donc très certainement faire une nouvelle promesse de déménagement provisoire sur l'avenue de Fontainebleau pendant la durée des travaux. Et à ce jeu de déménagement, les forains vont disparaître. D'ailleurs, les Kremlinois trouvent aussi que les travaux et le cortège de nuisances qu'ils entraînent dépassent le seuil de l'acceptable. Ils ne supportent plus ces agressions dans leur vie quotidienne et ne supportent plus que l'on gaspille l'argent de leurs impôts qu'ils versent soit à la Commune, soit au Département.

Aussi, nous aurions souhaité que votre choix soit celui de la réflexion et d'une étude approfondie et presque scientifique, avec tous les acteurs concernés ou pouvant être concernés : les Kremlinois des deux avenues en compétition, les abonnés du marché alimentaire ou manufacturé, les commerçants. L'étude pouvait prendre en compte les avantages et les inconvénients des lieux cités mais aussi porter sur éventuellement d'autres lieux et pourquoi pas envisager un jour un marché du soir. L'étude pouvait également prendre en compte un marché de produits manufacturés uniquement sur la demi-journée. C'est une fausse étude guidée par un seul choix qui permet de conserver la visibilité d'un très gros centre commercial.

Nous sommes pour un marché - en particulier alimentaire - qui, rappelons-le, devait être couvert avant la venue du centre commercial. Nous en avons d'ailleurs beaucoup parlé et avons même fait des études. Nous sommes pour un marché de produits manufacturés qui est nécessaire à une bonne partie de la population Kremlinoise. Nous sommes pour le respect des engagements et refusons les mensonges ou les fausses promesses. Ce n'est pas votre cas ou tout du moins, vous ne présentez pas suffisamment d'arguments solides pour étayer votre revirement et votre choix. Je vous propose donc de continuer la concertation avec tous les intervenants car effectivement, ce sujet est passionnel et il ne va pas être facile de trouver une solution. Pour moi, trop de contradictions et trop d'incohérences dans votre projet m'empêchent d'avoir une position claire ce soir.

Alain DESMAREST

Ça tombe bien, j'avais envie de dire : « courage, fuyons ! ». Je voudrais simplement relever une petite contradiction. En effet, Monsieur AUBAGUE demande à ce que l'avenue Eugène Thomas soit refaite car d'après ses dires, il semblerait qu'elle soit en piteux état. Il est vrai qu'elle a besoin d'être refaite. Elle est d'ailleurs inscrite dans les projets du Département. Cependant, il se plaint des nuisances des travaux multiples, et en particulier ceux de la RD 7. Or je ne sais pas comment nous allons pouvoir refaire cette avenue sans générer de nuisances ! Excusez-moi mais il y a donc une petite contradiction.

Pour en venir au fond, il ne s'agit pas ce soir de choisir une société ou une autre. Par ailleurs, la question du commerce local suscite toujours de nombreux débats, et pas seulement au Kremlin-Bicêtre, car c'est en effectivement un élément structurant de la vie en société et le marché et le commerce de proximité sont des éléments du vivre ensemble. Ce sont aussi des éléments du cadre de vie et de la qualité de vie.

En effet, on va au marché pas seulement pour faire ses courses. On y va aussi pour sa convivialité et pour le plaisir, contrairement aux hypermarchés.

Le débat prend une importance particulière pour nous en raison de deux facteurs. Le premier est économique. Tout d'abord la crise, qui, par la baisse du pouvoir d'achat des Français met à mal le commerce de proximité et même des hypermarchés à l'image de l'actualité d'un grand groupe de culture. Ce n'est donc pas seulement le commerce de proximité qui souffre en ce moment. Je crois qu'il faut donc avoir cela en tête. Deuxième facteur, le facteur local avec l'implantation du marché principal suite aux travaux réalisés sur l'ex-route nationale 7, devenue route départementale 7. Il nous faut également prendre en compte les mutations dans les habitudes des consommateurs, avec en particulier la place prise par la grande distribution ces vingt dernières années et l'arrivée d'Internet qui bouleverse notre façon de consommer. Les marchés ont donc connu de grandes difficultés ces vingt dernières années par une modification des habitudes des consommateurs.

Notre marché et nos commerces n'échappent pas à cette situation. Ainsi, notre marché n'est plus celui que j'ai connu étant enfant car il a subi de nombreuses transformations au fil du temps. Et je ne crois pas trahir l'avis majoritaire des Kremlinois pour dire que sa qualité a considérablement baissé, en particulier sur le plan des denrées alimentaires. Pas de boucher, pas de charcutier, pas de crémier, pas de volailler, pas de fleuriste, etc. C'est un lourd handicap pour notre marché. C'est donc dans ce contexte que nous devons nous prononcer ce soir.

Les attentes des Kremlinois sont fortes mais nos choix sont délicats. Et si je disais tout à l'heure : « Courage, fuyons », c'est parce qu'il faut avoir le courage de faire des choix. Or on sait très bien que lorsqu'on fait des choix, on ne contente pas forcément tout le monde. Nous avons donc à tenir compte d'attentes contradictoires. Celles de Kremlinois et celles des commerçants sédentaires et forains car il faut le dire, il est de l'intérêt de tous de retrouver un marché attractif, et ce pour les Kremlinois avant tout. Or, cela n'est pas incompatible avec un marché à vocation régionale - car notre marché a toujours eu une vocation fortement régionale.

Cependant, il n'a plus ou très peu vocation de marché alimentaire de proximité. Par exemple, le samedi matin, je rencontre beaucoup de Kremlinois qui font leur marché au marché de Gentilly parce qu'ils y trouvent ce qu'ils souhaitent en termes d'alimentaire. Et si vous allez au marché du centre de Villejuif le samedi matin, vous y rencontrerez également de nombreux Kremlinois, tout comme au marché du XIII^{ème} arrondissement. Nous avons donc un déficit, en particulier au niveau du commerce alimentaire.

D'autre part, je crois que notre marché souffre d'une double inadaptation. En effet, les marchés étaient le lieu de consommation des classes populaires pendant des années et des années. Aujourd'hui, cela est beaucoup moins le cas, si ce n'est plus du tout, car la grande distribution à bas coût - et très souvent à basse qualité -, a remplacé l'habitude d'aller faire ses courses sur le marché pour des catégories sociales dont le pouvoir d'achat a diminué. Mais lorsque je dis « double inadaptation », c'est parce que notre Ville, qui a vu arriver une clientèle de couches moyennes en nombre important, ne répond pas à la demande et à l'attente de ces catégories. Le marché doit donc aussi s'adapter à la transformation d'une ville de première couronne et à un changement de composition de sa population. Une grande partie des Kremlinois vivent à proximité du marché, en subissent les désagréments - même si un grand nombre les acceptent facilement -, mais ne le fréquentent pas pour autant, en raison de l'offre alimentaire inadaptée à leurs besoins. Je crois que c'est une vraie question pour les élus que nous sommes.

Alors, où le marché sera-t-il le mieux situé ? Je ne vais pas faire comme certains de mes collègues qui ont gentiment botté en touche car je pense qu'il faut sérieusement répondre à cette question comme nous le propose le rapport. Tout d'abord, je pense que la question de la situation, qui n'est pas neutre, n'est pas la

seule à prendre en compte. Car la réponse sur la qualité du futur marché sera avant tout celle qui permettra de satisfaire à la fois les Kremlinois et les commerçants. Aussi, sans cette relance de la qualité, que ce marché soit situé sur la nationale 7 ou sur l'avenue Eugène Thomas, son futur sera très hypothétique. Par ailleurs, l'évolution de l'axe N7 en RD7 rend aujourd'hui sa traversée très difficile. De plus, non seulement c'est un axe très important pour les transports en commun, mais au fil du temps, l'augmentation de la circulation a aussi rendu très difficile la cohabitation entre le marché et la RD7. Nous ne pouvons pas ne pas en tenir compte, surtout après les travaux de qualité réalisés par le Département. Il nous faut donc répondre avant tout à l'attente des Kremlinois et tenir compte des contraintes.

Les solutions proposées par la Somarep sont très positives et séduisantes. Je pense par exemple que le marché Bio est très intéressant et qu'il satisfera les consommateurs justement en attentes de besoins nouveaux et d'habitudes nouvelles. D'autre part, la réorganisation proposée, le nouveau matériel et les animations sont également très attrayantes. Enfin, la proposition de maintenir le marché sur l'avenue Eugène Thomas - au regard des attentes des Kremlinois car nous avons été nombreux à parler avec eux - correspond à leur attentes. Cependant, je pense qu'il est aussi important de reconquérir la belle place de la Comète car elle dispose aujourd'hui de vraies qualités et il est nécessaire de renouer avec la nationale 7. Tout comme l'utilisation des nouveaux espaces dans le bas de l'avenue Eugène Thomas au croisement de la nationale 7, qui peuvent faire une amorce avec le marché et donc faire le lien avec la nationale 7.

Puisqu'il a également été question de travaux sur l'avenue Eugène Thomas, certes ils font partie du programme du Département mais pour qu'il puisse les réaliser, après avoir fait des investissements très lourds sur la nationale 7, il ne faudrait pas non plus que les collectivités soient étranglées. Car, si elles ont été étranglées, le Département n'aura plus les moyens de pouvoir le faire. Il y a donc un enjeu pour la qualité de l'avenue Eugène Thomas pour les années à venir. Aussi, je pense qu'une requalification sur cette avenue, qui est aujourd'hui difficile à traverser, doit permettre une meilleure traversée entre les deux côtés de la rue Eugène Thomas, et donc un meilleur échange entre les deux parties du marché. Par exemple, il est aujourd'hui difficile de traverser entre le passage clouté situé au niveau de l'Amandine. Il faut remonter quasiment jusqu'à Charles Péguy pour pouvoir traverser sur un passage protégé. De plus, on ne peut pas traverser dans le virage car cela est extrêmement dangereux, particulièrement les jours de marché.

Donc, pour toutes ces raisons, notre groupe est d'accord avec la proposition qui nous est faite. Toutefois, je voudrais exprimer un regret de taille, de notre point de vue. En effet, je pense que sur un tel enjeu, nous aurions pu faire en sorte d'associer beaucoup plus les commerçants en amont à la construction d'une réflexion, pour la reconquête du commerce de proximité. Car la nécessité d'avancer, d'évoluer et de moderniser notre offre en matière de commerce local est également présente dans la conscience des commerçants, qui ont aussi des idées. Or, si nous les avons associés dès le départ, nous aurions créé un climat différent. Certes, nous ne contenterons jamais tout le monde mais cela aurait sans doute permis de créer une dynamique partagée, ce qui, jusqu'à ce soir, n'est pas franchement le cas. Et je pense que nous avons tout intérêt à avoir cette dynamique partagée.

Jean-François BANBUCK

Monsieur le Maire, chers collègues, Mesdames et Messieurs. Mon collègue Bernard AUBAGUE a évoqué les passions que déchaîne ce sujet et il a raison de dire qu'il est passionnel. Nous pouvons le comprendre car ce marché, plus que centenaire, qui rayonne bien au-delà des frontières de notre Ville, est une caractéristique importante de notre Commune. C'est en quelque sorte une forme d'ADN du Kremlin-Bicêtre.

Par ailleurs, il est intéressant d'observer que cette forme ancestrale de commerce a traversé les siècles et que, si elle subsiste encore aujourd'hui, c'est parce qu'elle correspond non seulement à un besoin économique, mais aussi à une forme sociale, comme l'a souligné mon collègue Alain DESMAREST.

Autrement dit, ces marchés sont aussi des lieux de rencontre, qu'il faut bien évidemment préserver. D'ailleurs, ce projet de délibération est bien la traduction de l'engagement de la Ville pour non seulement le maintenir mais aussi pour le dynamiser et le pérenniser.

Certes, l'emplacement fait débat. Cependant, il faut souligner qu'il résulte d'une proposition du délégataire qui tente de répondre aux objectifs de diversité et de qualité inscrits dans la consultation. De plus, nous parlions de passion, mais il faut aussi un peu de raison dans le choix qui nous est proposé. A ce titre, il me semble qu'en tant qu'élus, nous devons essayer d'appréhender ce qu'est l'intérêt général en la matière. Cet intérêt général concerne évidemment les consommateurs, et en particulier les Kremlinois, mais aussi les forains eux-mêmes, le délégataire, qui cherche lui aussi un équilibre économique et puis naturellement les riverains et le commerce sédentaire. Ce dernier, comme le marché, est d'ailleurs un marqueur économique important de notre Ville, que nous voulons également préserver. A cet égard, l'ensemble de l'action économique de la Municipalité, notamment à travers les procédures de rénovation et du soutien du Fisac, montre que la Ville est attachée à un commerce de proximité de qualité et dynamique. Je crois donc qu'il ne faut pas opposer les uns aux autres. Au contraire, il faut effectivement rechercher des formes de convergences. C'est pourquoi, je pense que les objectifs énoncés par Madame POISAT vont bien dans ce sens.

D'autre part, certains de mes collègues ont évoqué la nécessité de surseoir à la décision. Or, je suis de ceux qui pensent que les discussions ont bien eu lieu, même si on peut toujours penser qu'elles auraient pu être encore plus longues. D'ailleurs, l'ensemble des parties concernées a été entendu. Aujourd'hui, cette démarche trouve donc un aboutissement rendant les choses tout à fait possibles et je crois que chacun a pu se faire sa propre opinion sur l'intérêt ou la justesse des propositions qui sont faites. Aussi, le groupe MRC-PRG et apparentés votera favorablement cette proposition, en considérant, contrairement à ce que soulignait Monsieur AUBAGUE, qu'il n'y a aucun mensonge derrière tout cela ni aucune fausse promesse. En effet, je crois que les choses sont transparentes et que chacun peut parfaitement prendre position dès ce soir en toute conscience.

Raphaet DALI

Monsieur le Maire, mes chers collègues, Mesdames et Messieurs les présents. En fait, le problème qui se pose sur cette délibération est avant tout l'emplacement du marché. Faut-il conserver le marché sur l'avenue Eugène Thomas ou bien, comme le souhaite l'assemblée des commerçants - dont je remarque qu'autant les sédentaires que les forains sont présents ensemble en nombre -, faut-il l'implanter sur l'avenue de Fontainebleau, comme cela était le cas auparavant ?

Effectivement, ces commerçants se posent des interrogations et sont inquiets. Or il a toujours été dans l'esprit et le rôle du Conseil Municipal d'essayer de répondre à toutes les attentes des citoyens et des interlocuteurs qui participent à la vie économique et sociale de la Ville.

Ceci étant rappelé, je dois souligner que le travail de fond qui a été fait au niveau du choix de l'entreprise qui va gérer le marché et le contenu de la gestion qui va être mise en place pour ce marché forain ont été élaborés dans les règles de l'art. A ce titre, autant Monsieur NICOLLE que Madame POISAT et le reste des équipes d'élus ont essayé d'apporter quelques innovations intéressantes, par rapport à ce qui existait auparavant, dans le cadre de l'environnement, de la propreté, de la forme et de l'aspect « village ». Bref, il y a eu des apports qui peuvent contribuer positivement à la qualité du travail des commerçants et être appréciés par l'ensemble de la communauté des citoyens du Kremlin-Bicêtre. Parallèlement, compte tenu de la place importante occupée par les commerçants forains et le marché du Kremlin-Bicêtre, je voudrais apporter quelques précisions par rapport à ce qui a été dit par un certain nombre de mes collègues. Je pense que la majorité des Kremlinois apprécie la présence et l'esprit du marché régulier au Kremlin-Bicêtre car c'est aussi un lieu d'animations, de convivialités, de balades et de rencontres. De plus, les commerçants sont sympathiques et les échanges sont agréables.

Je ne sais pas exactement comment ce problème de lieu risquerait de se traduire en termes de chiffre d'affaires pour les commerçants. Car ils se déplacent, ils travaillent dur, nous sommes en temps de crise, ils se lèvent tôt le matin, c'est harassant et ils doivent surtout gagner leur vie. Aussi, compte tenu des ajouts supplémentaires et des innovations citées plus haut, est-ce que le fait de se retrouver sur l'avenue Eugène Thomas risque de bouleverser leur chiffre d'affaires ? C'est là aussi la question. Aussi, sans remettre en cause la qualité du travail qui a été fait sur l'organisation de ce marché, tant dans la forme que dans le fond, il est logique que nous essayions ensemble de réfléchir sur la question du lieu avec peut-être un peu plus de concertation. Je pense d'ailleurs que nous ne perdons pas grand-chose à rediscuter avec une délégation de commerçants et un certain nombre d'élus afin d'essayer de trouver des solutions au travers d'un dialogue. Je suis d'ailleurs certains qu'il existe des solutions consensuelles tant pour les commerçants que pour la Ville - qui fait aussi son job -, que pour les riverains et le Kremlin-Bicêtre en général. Je vous remercie.

Jean-Luc LAURENT

Suite à cette série d'interventions, je propose de suspendre la séance pour donner la parole à deux commerçants. Un pour les forains présents et un pour les commerçants boutiquiers présents. Car chacun s'accordera à reconnaître que tous les commerçants ne sont pas présents.

Suspension de séance à 21h49.

Reprise de séance à 21h59.

Jean-Luc LAURENT

La parole est maintenant aux élus. Qui souhaite intervenir à nouveau, soit au travers de la discussion qui s'est nouée entre les élus, soit en tenant compte de ce qui a été dit par les commerçants ? Monsieur CHAPPELLIER.

Bernard CHAPPELLIER

Je pense qu'il n'y a pas d'urgence à prendre une décision ce soir concernant cette délibération. C'est pourquoi j'ai proposé de la reporter au prochain Conseil Municipal et qu'une délégation de commerçants puisse être reçue pour discuter de leurs difficultés car il me semble important de les entendre. Pour autant, il n'est pas non plus incompatible que le marché revienne avenue de Fontainebleau, avec une extension que j'avais déjà proposée au sein de ce Conseil Municipal, en développant davantage la partie Bio du marché. Du reste, je remarque qu'une partie de mes demandes a été prise en compte. Malheureusement, pas au bon endroit pour moi, en tout cas, pas seulement à cet endroit. Je considère donc qu'il faut prendre en compte les difficultés des commerçants du Kremlin-Bicêtre, qu'ils soient sédentaires ou non, et qu'il n'y a pas péril en la demeure et qu'il n'est pas absolument nécessaire de prendre une décision concernant cette délibération ce soir. Je propose donc que cela soit reporté au prochain Conseil Municipal et qu'une délégation des commerçants sédentaires et non sédentaires soit reçue par vous, Monsieur le Maire, pour discuter de leurs difficultés et de l'avenir de ce marché plus que centenaire (134 ans). Car effectivement, je comprends qu'un changement aussi brutal puisse perturber ces commerçants, d'autant plus qu'ils servent une double peine. Non seulement celle d'avoir perdu la valeur de leur fonds de commerce mais d'avoir connu aussi une perte de chiffre d'affaires. De fait, cela risque même de créer des licenciements dans certaines branches. Ce sujet est donc tellement important et sensible, que je vous demande vraiment Monsieur le Maire de reporter cette délibération au prochain Conseil Municipal et de prendre en compte les difficultés des commerçants du Kremlin-Bicêtre, qu'ils soient sédentaires ou non sédentaires. Merci.

Jean-Luc LAURENT

Y a-t-il d'autres interventions ? Monsieur DALI, puis Monsieur NICOLLE.

Raphaet DALI

Notre groupe est bien sûr très sensible aux doléances exprimées ce soir par les représentants des commerçants.

Au travers de ce qui a été dit, c'est en fait leur survie et leur gagne-pain qui sont en jeu. Or il est difficile de tergiverser sur le gagne-pain des gens. D'autre part, je souhaiterais avoir certains éclaircissements et notamment sur les arguments évoqués contre l'implantation de ce marché avenue de Fontainebleau.

Jean-Marc NICOLLE

Bonsoir à tous. Je voudrais tout d'abord revenir sur quelques propos tenus par mes collègues, particulièrement ceux de l'Opposition, pour les rappeler à une certaine forme de cohérence. Car ce qui est assez surprenant ce soir - et certaines personnes présentes dans cette assemblée ne sont pas dupes du petit jeu qui est joué -, c'est que nous sommes tous pour le marché. Or, cela n'a pas toujours été le cas, et même encore récemment dans notre assemblée. De plus, il est vrai qu'il y a bien souvent beaucoup moins de monde dans le public des Conseils Municipaux ou encore dans les réunions de quartier ou les réunions publiques, où certains de nos élus - qui jouent leur rôle d'Opposition de manière tout à fait normale -, emboitent aussi assez facilement le pas à un certain nombre de nos concitoyens, qui, il faut le dire, sont plutôt opposés au fait qu'il puisse y avoir un marché au Kremlin-Bicêtre. Ce soir, je crois donc qu'il y a une grande victoire. Elle réside dans le fait que tout le monde est pour le marché, même si Monsieur AUBAGUE a voulu esquisser quelques critiques. Or nous pourrions justement reprendre quelques tribunes du passé pour étudier sa position sur ce sujet car je ne crois pas qu'il ait été un grand défenseur du marché forain sur la Ville. Mais tout le monde a le droit de changer d'avis. Quoi qu'il en soit au niveau de la Majorité Municipale - et nous l'avons prouvé -, je suis convaincu que le choix qui nous est proposé ce soir est un bon choix, à la fois pour le marché que pour le commerce local.

Je vais donc m'attarder sur cette question car il existe deux fonctions commerciales. De plus, je ne ferai pas comme Monsieur AUBAGUE qui oppose le commerce sédentaire avec le commerce forain et trouve ici une résonance assez populiste en opposant le marché avec Okabé et en affirmant que la décision municipale aurait avant tout pour but de faire plaisir à ce centre commercial. Car si tel était le cas, je pense qu'il faudrait aller jusqu'au bout du raisonnement et se dire que si le marché est en concurrence avec le commerce sédentaire, il aurait aussi des difficultés avec le commerce sédentaire de l'avenue de Fontainebleau. A ce stade, ce propos ne me semble donc pas très cohérent.

Je voudrais également préciser une chose sur le terme de « sondages ». Car, même si je laisse le soin à ceux qui ont maîtrisé certaines démarches d'utiliser ce terme, la Ville s'est au contraire toujours gardée de l'utiliser. En effet, nous avons parlé d'enquête. J'aimerais d'ailleurs que Monsieur AUBAGUE m'explique les moyens déployés par la Ville à travers cette enquête, sachant qu'il s'agit d'un questionnaire libre et tous les Kremlinois avaient le moyen d'y participer. D'autre part, de nombreuses rencontres ont également eu lieu, soit sur le terrain, soit au travers de nombreuses réunions, tels les conseils de quartier qui se sont réunis au moins deux fois sur cette question. Aussi, en ce qui nous concerne, nous ne parlons pas de sondages car pour cela, il faut un panel. Or, l'enquête que nous avons faite n'a pas de panel - nous avons d'ailleurs toujours été très prudents sur cette question. Pour autant, nous ne nous rangeons pas derrière cette enquête affirmant qu'une majorité de Kremlinois désapprouveraient cet emplacement. En outre, pour avoir participé aux discussions avec Madame POISAT, nous ne sommes pas guidés par ce choix, mais davantage par la réussite économique et le maintien du marché.

Par ailleurs, j'ai aussi été assez surpris que personne ne parle de la capacité d'expertise du délégataire. Car c'est avant tout ce que nous avons recherché. De plus, les nombreuses réunions qui se sont tenues dans le cadre de cette procédure avaient cette vocation. Et si la Ville passe par l'intermédiaire d'un délégataire et non d'une organisation en régie, c'est aussi pour s'appuyer sur les connaissances de celui-ci qui possède non seulement un réseau de forains, mais aussi dispose d'une capacité d'expertise pour savoir comment fonctionne un marché et sait quels sont les moteurs qui permettent son dynamisme et sa réussite. En

outre, ce qui nous a été indiqué par les délégataires - puisqu'ils étaient deux en concurrence -, c'est que la locomotive majeure pour des marchés forains est avant tout l'alimentaire. En ce qui me concerne, je regarde cela en tant qu'élu et je suis là pour apprécier les compétences des uns et des autres pour essayer d'appuyer au mieux le choix et les décisions que nous avons à prendre.

Néanmoins, il faut aussi avouer qu'une des difficultés dans ce contexte particulier d'évolution des marchés forains, c'est qu'il est de plus en plus difficile de pouvoir apporter une diversité sur un certain nombre de métiers de bouche. Car pour certains métiers (bouchers, fromagers ou autre), il y a aussi d'importants investissements de départ. Et je pense que certaines des personnes concernées dans la salle ne me contrediront pas sur cette question. A ce titre, chaque délégataire a d'ailleurs bien mentionné la difficulté de trouver des forains sur certains types de chalandise.

Aussi, le choix qui est fait ce soir permet d'apporter une forme de concentration de l'alimentaire, là où certains consommateurs du marché nous disaient qu'il était difficile de trouver des pôles alimentaires, que nous avons d'ailleurs eu beaucoup de mal à faire fonctionner contrairement aux produits manufacturés. A ce titre, le délégataire sortant, qui possède une expertise sur le fonctionnement du marché a attiré notre attention sur le fait que le repositionnement dans sa phase provisoire, sur l'avenue Eugène Thomas, a permis de consolider d'une manière beaucoup plus efficace le pôle alimentaire qui était en difficulté lorsqu'il était situé aux deux extrémités de l'avenue de Fontainebleau, même si cela n'est peut-être pas la configuration idéale. De plus, la clientèle du pôle alimentaire commençait à reprendre pied avec un certain nombre d'étals, et ce avec une diversité retrouvée sur certains produits. En fait, ce qui alimentera l'un alimentera l'autre.

C'est pourquoi, comme le disait Monsieur DESMAREST, il est de notre responsabilité d'essayer d'améliorer très rapidement la question des traversées et d'avoir une transparence entre le pôle alimentaire et le pôle manufacturé. Certes, je ne suis pas un commerçant en activité, mais pour avoir écouté certains, c'est en tout cas ce qui nous est particulièrement conseillé.

Ensuite, Monsieur AUBAGUE a indiqué que la Ville ferait un choix financier. Je n'ai d'ailleurs pas bien compris ce propos car, pour le coup, la Ville n'en fait pas du tout ou alors Monsieur AUBAGUE a quelques difficultés avec les chiffres ou avec la lecture de certains documents. En effet, la redevance municipale qui atteignait 89 000 € par le passé pour la Ville, par le délégataire, ne sera que d'un peu plus de 50 000 €. Je crois donc que le choix que nous faisons n'est pas du tout financier. Il est au contraire guidé par une conviction, afin que le marché dure, perdure et garde un grand dynamisme sur la ville du Kremlin-Bicêtre parce qu'il existe justement cette tradition commerciale.

Le choix que nous devons faire tient donc à deux choses. Tout d'abord la pérennité du marché, en privilégiant cette dynamique commerciale et le fait que le marché reste un lieu où bien évidemment les commerçants pourront faire des affaires. Puis, comme le disait Monsieur BANBUCK, nous devons faire un choix en fonction de l'intérêt général et en tenant compte des Kremlinois. Car un marché ne peut pas se construire contre eux. En effet, les Kremlinois eux-mêmes sont des consommateurs.

D'autre part, certains évoquaient le fait qu'ils retrouvaient beaucoup de Kremlinois sur d'autres marchés. Cependant, beaucoup d'entre eux viennent à celui du Kremlin-Bicêtre, tout comme d'autres ne souhaitent plus s'y rendre, pour cause de nuisances par exemple. Cela est dommage. Nous devons donc aussi faire notre choix par rapport à la cohabitation du marché avec les Kremlinois.

Autre avantage pour les habitants, hormis celui du dynamisme économique des forains de l'avenue Eugène Thomas, nous divisons par deux la durée du nettoyage, sachant que nous améliorons également la mise en

œuvre du marché. De fait, nous facilitons grandement les choses, notamment sur l'insertion et la cohabitation en direction des Kremlinois.

Par ailleurs, comme le disait un intervenant, je ne crois pas que ce marché disparaîtra dans trois ans. Il faut bien comprendre que nous ne faisons pas ce choix pour aller contre le marché. Nous ne l'avons jamais fait et en tout cas, nous ne le ferons pas ce soir car il y a des emplois en jeu. Or nous sommes quand même des personnes raisonnables et nous ne voulons pas aller à l'encontre de la locomotive économique. Aussi, aller contre le pôle d'emploi que représente aujourd'hui le marché serait une aberration et reviendrait à aller à l'encontre de ce dynamisme. Nous faisons donc ce choix avec une profonde conviction, au regard de l'expertise qui a été faite, et sommes persuadés qu'il s'agit aujourd'hui du meilleur emplacement pour que ce marché puisse perdurer. Dans le cas contraire, nous nous serions gravement trompés et nous n'en avons pas le droit. Ce choix, nous en avons la conviction profonde est celui de l'avenir.

Ensuite, il y a la question du commerce sédentaire, qui, par tradition au Kremlin-Bicêtre, a toujours été sur l'avenue de Fontainebleau, sachant que les commerçants bénéficiaient aussi de l'attractivité liée au marché. Pour autant, ce commerce ne peut-il pas fonctionner indépendamment du marché ? Car si on regarde les choses concrètement, avec la volonté de reconstituer un boulevard urbain de forme parisienne, il y a beaucoup d'autres endroits à Paris ou en banlieue, où certains boulevards urbains ont une fonction commerciale et qui fonctionnent très bien sans marché. Aussi, je pense que le choix que nous proposons ce soir à travers une fonction commerciale sédentaire sur l'avenue de Fontainebleau représente au contraire une vocation commerciale. Avec l'avenue Eugène Thomas, nous démultiplions le facteur économique sur la ville du Kremlin-Bicêtre pour les mois et les années à venir.

Jean-Luc LAURENT

Monsieur CHAPPELLIER avant d'arrêter ce débat.

Bernard CHAPPELLIER

Pour ma part, je pense qu'il n'y a pas du tout d'incompatibilité. Je suis d'ailleurs intervenu maintes fois auprès du Conseil Municipal pour signaler cet état de fait et la difficulté des commerçants de l'avenue de Fontainebleau. Malheureusement, je n'ai été entendu qu'en partie, particulièrement sur les questions environnementales et écologiques. Or je vous le redis Monsieur le maire, il n'y a pas péril en la demeure et il n'est pas absolument nécessaire de prendre une décision ce soir. Nous pouvons la reporter à un autre Conseil Municipal afin de laisser le temps à la réflexion. En effet, la précipitation n'est pas une bonne chose. Et ce soir, je pense que nous allons vers la précipitation.

Comme je le disais tout à l'heure, les commerçants sédentaires et non sédentaires ont des difficultés et subissent une double peine. Non seulement ils connaissent une perte d'exploitation mais ils subissent aussi une perte de la valeur de leur fonds de commerce. Et ça, c'est important. Aussi, lorsqu'on dit que les commerçants n'auront pas à subir une moins-value de leur entreprise, cela est complètement faux. Du reste, certains d'entre eux, qui sont arrivés il y a peu de temps, se retrouvent avec des loyers qui correspondaient à l'époque du marché. Et aujourd'hui, ils continuent d'avoir le même loyer tout en perdant du chiffre d'affaires. Aussi, s'il n'y a pas de changement pour eux, ils finiront par fermer boutique et disparaître du Kremlin-Bicêtre. Or je ne pense pas que cela soit la volonté de la Majorité municipale, pas plus que celle de l'Opposition municipale. Je le dis donc ce soir assez fermement, il ne faut pas confondre vitesse et précipitation. Et ce soir, nous allons vers la précipitation.

Aussi, prenons le temps de la réflexion, reprenons contact avec nos commerçants sédentaires et non sédentaires et essayons de trouver une solution. En effet, je l'ai dit tout à l'heure, il n'y a pas d'incompatibilité à ce que le marché revienne avenue de Fontainebleau et qu'il y ait une extension au niveau de l'avenue Eugène Thomas. Car, maintenant, la difficulté est double et elle l'est aussi pour les

commerçants de l'avenue Eugène Thomas qui du coup, ont pris l'habitude d'une plus-value de leur chiffre d'affaires. Or si le marché revenait uniquement avenue de Fontainebleau, ils se retrouveraient eux aussi dans la même difficulté. Il s'agit donc maintenant de prendre en compte aussi bien les commerçants de l'avenue Eugène Thomas que ceux de l'avenue de Fontainebleau.

Par conséquent, je vous demande le report de cette délibération au prochain Conseil Municipal et qu'une délégation des commerçants sédentaires et non sédentaires soit reçue par le Maire et par l'adjoint qui gère cette question du marché sur la Ville. Merci Monsieur le Maire et merci mes chers collègues de m'avoir entendu et j'espère écouter.

Jean-Luc LAURENT

Y a-t-il d'autres demandes d'interventions. *(Il n'y en a pas).*

En tant que Maire, je vais donc conclure les débats en donnant mon point de vue et en répondant à un certain nombre de questions qui n'ont pas eu de réponses.

Tout d'abord, pourquoi le changement au regard de l'engagement que j'avais pris de transférer le marché avenue Eugène Thomas pendant la durée des travaux sur la RD7 ? Vous savez qu'à l'origine, nous n'avions pas fait ce choix en concertation avec le maître d'œuvre, autrement dit le Département. Nous avons d'ailleurs prévu cinq tranches de travaux successives. Or, pour que les travaux se passent dans de bonnes conditions, que ce soit pour le chantier, pour les riverains de l'avenue de Fontainebleau, que pour les commerçants boutiquiers et forains, nous avons transféré le marché avenue Eugène Thomas.

En effet, nous nous sommes rendu compte que nous allions avoir un marché et une activité économique dans les plus mauvaises conditions, sans compter la contrainte des intempéries climatiques. En effet, vous avez bien vu que la requalification de la RD7 était un chantier majeur, dont nous devons d'ailleurs nous féliciter à juste titre. Aussi, en accord avec la commission paritaire des marchés forains, que j'ai consultée sur cette question, nous avons décidé du transfert provisoire du marché pendant la durée des travaux sur l'avenue Eugène Thomas.

Que s'est-il passé entre le provisoire et la proposition d'aujourd'hui ? La vie ! C'est quoi la vie ? Tout d'abord, tout de suite après l'installation du marché provisoire avenue Eugène Thomas, des Kremlinois, mais aussi des commerçants dont je reconnais qu'ils ne sont pas présents ici ce soir, ont indiqué que le marché tel qu'il était positionné était bien plus agréable et bien plus fonctionnel sur l'avenue Eugène Thomas. Dès lors, nous avons considéré qu'il fallait être à l'écoute. Car être élu, c'est être à l'écoute des besoins, des avis qui peuvent être donnés et des différents points de vue. En conséquence, nous avons décidé de nous interroger en conduisant un processus de concertation.

D'abord, au travers des réunions de quartier. Il y en a eu quatre. Elles ont abordé cette question au début du processus qui a été engagé il y a près d'un an. Partant de la base de ce qui s'y est dit, nous avons décidé de faire un questionnaire ouvert, et non pas de faire un sondage, dans *Le Kremlinois* et par Internet, de façon à prendre le pouls de l'opinion sans chercher à confier cela à un institut de sondage avec une logique d'échantillons, de catégories socioprofessionnelles et de tranches d'âges. Les résultats ont donné environ 70 % pour le maintien du marché avenue Eugène Thomas. Cette enquête a ensuite été dépouillée sur la question de la localisation. Nous avons alors mis la question à l'ordre du jour de quatre nouvelles réunions de quartier, une discussion à partir de la présentation qui a été faite des résultats de cette consultation portant sur les attentes des Kremlinois en matière de commerce. Cela a été conduit dans quatre réunions de quartier par Madame POISAT.

Au final, et ce dans les quatre réunions de quartier, une très large majorité des personnes présentes ont dit qu'elles souhaitaient que cela aille dans le sens des conclusions données par la consultation et des résultats qui ont été présentés.

D'autre part, il y a aussi eu des contacts avec les commerçants, ainsi qu'une réunion de la commission consultative, dont on connaît le point de vue et nous savons que les commerçants forains souhaitent majoritairement le retour avenue de Fontainebleau. Il faut donc prendre en compte cette majorité. Enfin, les Kremlinois nous ont aussi donné leur point de vue.

Aussi, lorsque le Conseil Municipal a eu à lancer la procédure du nouveau choix de délégataire, nous avons laissé cette question ouverte et avons invité les cinq postulants, puis les deux qui ont transmis des offres auprès de la commission et de la Ville, à indiquer les choix qui leur paraissaient les mieux justifiés. Soit sur l'ancien site avenue de Fontainebleau, soit avenue Eugène Thomas, soit toute autre proposition. Dans leur offre, les postulants ont fait part de propositions qui débouchent sur la proposition qui est faite aujourd'hui sur le maintien de la localisation avenue Eugène Thomas et des propositions d'amélioration.

Voilà donc les conditions dans lesquelles il est effectivement proposé, au travers du choix du délégataire, de choisir comme emplacement pour la période de cette délégation qui est devant nous, l'avenue Eugène Thomas. Par voie de conséquence, j'indique moi-même au Conseil Municipal, au regard de ce que j'avais dit aux commerçants, que ce changement de position résulte d'un processus de concertation, de discussions et de réflexions, qui ont intégré les commerçants, les habitants et les professionnels du secteur.

En outre, ce qui me semble important - et cela a été souligné par plusieurs et notamment par Monsieur NICOLLE -, c'est que le choix que nous avons à faire est d'abord de réitérer le maintien d'un marché de qualité sur la Ville. En effet, cela ne va pas de soi car, parmi les élus ici présents, les positions n'étaient pas favorables au maintien du marché de façon unanime, comme cela semble se manifester ce soir. C'est une bonne nouvelle pour le commerce local car aujourd'hui, il n'est plus question d'être pour ou contre le marché, comme cela fut le cas précédemment.

Il nous faut donc faire le choix du maintien du marché. Mais c'est aussi le choix du maintien d'un marché de qualité. Pourquoi ? Parce qu'il s'adapte aux évolutions du monde. Et personne ne peut faire fi de cela. Il est vrai en effet que les attentes et les modes de consommation sont différents et qu'ils ont évolué, notamment avec le e-commerce qui concerne toutes les catégories de commerçants (petits et grands) et qui monte en puissance. C'est une réalité. Aussi, le choix du maintien d'un marché sur la Ville, est celui d'un grand marché et non pas celui d'un petit marché de proximité. Il est donc proposé de faire le pari d'un développement commercial à travers le maintien du commerce forain sur l'avenue Eugène Thomas. Ce sont des éléments importants car lorsque le marché a été supprimé avenue Eugène Thomas il y a quelques années, je me souviens combien de commerçants avaient dit qu'il fallait faire quelque chose pour cette avenue qui se mourait, alors qu'il y avait très peu de boutiques au regard de ce qui existe autour de l'avenue de Fontainebleau. Il faut donc aussi tenir compte de cette réalité.

Donc décider du maintien du marché n'est pas suffisant. Préserver le marché signifie faire le choix d'une amélioration qualitative et d'une adaptation. C'est pourquoi je veux dire aux commerçants en les regardant bien dans les yeux, parce qu'ils me connaissent depuis quelques années, que je me suis toujours battu, y compris à contre-courant, pour le maintien du marché. Et je dis bien à contre-courant de l'opinion locale ! En effet, je n'ai pas pour baromètre la seule indication de ce que peuvent penser les Kremlinois et le fait qu'ils sont pour ou contre le marché. Or, Messieurs DALI et POIRSON, si j'écoute ceux de l'avenue de Fontainebleau, ils ne veulent pas le retour du marché. Mais si j'écoute - et une pétition a été déposée - les habitants de l'avenue Eugène Thomas qui ont pétitionné, ils sont contre la maintien du marché sur cette avenue. Aussi, si nous devons suivre les uns et les autres, nous allons dans le sens de l'opposition de Droite qui était aux affaires hier, qui voulait la suppression du marché et avait même commencé à le faire progressivement. C'est cela la réalité.

C'est pourquoi nous devons être guidés les uns et les autres par un double impératif. Le premier est un motif d'intérêt général. Un marché, c'est un service. C'est un lieu de vie et d'échanges entre les individus qui ne sont pas que des consommateurs car ils viennent et peuvent échanger avec des voisins. Et dans un monde urbain comme le nôtre, cela est particulièrement important, au-delà du service rendu par les commerçants. Mais cet enjeu n'est pas suffisant si nous ne construisons pas un marché de qualité, ce qui implique que les commerces s'adaptent, évoluent et tiennent compte du monde qui change. Car ce que vous avez connu pour les plus anciens d'entre vous en tant que commerçants et que j'ai moi-même connu étant enfant, c'est fini ! Vous le savez bien au fond de vous-mêmes. Et je vous le dis : « N'écoutez pas les faux amis qui vous donnent de mauvais conseils ce soir ! ». Ceux qui se sont exprimés et veulent que rien ne bouge et que rien ne change. Car ceux-là vous conduisent à votre perte par l'immobilisme, alors que vous devez vous adapter. En effet, vous savez très bien que le monde dans lequel nous sommes est un monde de compétition et qu'il faut rester attractif pour faire venir les clients. Donc méfiez-vous des amis qui se manifestent ce soir, surtout lorsque ce sont des faux amis et des ouvriers de la vingt-cinquième heure. Et vous savez bien où conduisent les conseils des ouvriers de la vingt-cinquième heure, nulle part.

Alors, une proposition est faite. Elle est notamment portée par Monsieur CHAPPELLIER qui est intervenu à trois reprises pour demander le report de cette question. Or je considère que nous sommes au bout d'un processus qui a duré près d'un an. Aussi, le fait que nous ne sommes pas tous d'accord est une évidence. Et quelques semaines n'y changeront rien. Ayons le courage de nous le dire ! Et moi, j'ai le courage de vous le dire. Quelques semaines n'y changeront rien au regard de tous les éléments qui ont été rassemblés.

Nous allons donc avoir à nous prononcer, sachant que personnellement, je ne suis pas favorable au report de la décision. J'ajoute que le contrat que nous devons voter va se substituer à un contrat qui arrive à échéance au 31 janvier. Aussi, si nous reportons la délibération, cela ne peut être que pour quelques semaines. Cependant, je n'invoquerai pas de raisons de procédure ni de forme liées au contrat, car sur le fond, tous les éléments sont là pour permettre aux élus de se prononcer en connaissance de cause.

Le débat de ce soir fut intéressant et les avis se sont exprimés. Par conséquent, avant de procéder au vote de ce rapport, puisque Monsieur CHAPPELLIER a plus que réitéré le report de cette délibération et a reçu l'appui de quelques élus d'autres oppositions, je vais mettre aux voix le report ou pas, sachant que je propose de voter contre. Si le report est voté, la délibération sera reportée, s'il n'est pas voté, nous passerons alors au vote de la délibération.

Résultat du vote pour le report de la délibération

Votants : 35

Pour : 5 (Mrs AUBAGUE, CHAPPELLIER, POIRSON, REISSER et DALI).

Contre : 30

Le report de cette délibération n'est donc pas adopté, et ceci à l'unanimité.

Résultat du vote de la délibération

Votants : 35

Pour : 30

Contre : 4 (Mrs CHAPPELLIER, POIRSON, REISSER et DALI).

Abstentions : 1 (M. AUBAGUE).

Ce rapport est donc adopté à la majorité.

Jean-Luc LAURENT

Je vais maintenant suspendre la séance.

Suspension de séance à 22h41.

Reprise de séance à 22h42.

Jean-Luc LAURENT

Nous passons maintenant à l'examen de la question suivante.

N°2013-002. TRANSFORMATION DE LA SAERP EN SOCIÉTÉ PUBLIQUE LOCALE

Jean-Marc NICOLLE

Je vous propose d'être très rapide puisque le rapport est assez explicite et que nous avons expliqué en commission les raisons pour lesquelles la SAERP modifiait ses statuts. Je vais donc tout simplement vous proposer d'approuver cette modification.

Je vais juste me permettre d'apporter une précision que j'ai déjà donnée en commission. Cette transformation aura pour intérêt d'élargir le champ de compétence de la SAERP, qui, pour l'instant, était dédié à 97 % à la rénovation et à la construction des lycées de la région Ile-de-France, les opérations d'urbanisme étant devenues la portion très congrue de cette société d'aménagement. Cela lui permettra donc de se positionner dans le cadre de la conversion écologique. Aussi, au même titre qu'a été créé la SAEM Energie par la Région, qui va permettre d'aider à porter des projets ambitieux en matière énergétique sur le parc de logement (privé ou public), il restait à pouvoir apporter une solution en direction du patrimoine des collectivités – puisque la SAEM Energie ne prend pas en compte ce patrimoine. C'est la raison pour laquelle les collectivités pourront soit rentrer de nouveau dans le capital, soit être de nouveau adhérente à la SAERP sur cette nouvelle activité qui permettra aussi de pouvoir porter une réhabilitation plus rapide du patrimoine des collectivités locales.

Pour nous, la question de l'adhésion ne se pose pas puisque nous sommes actionnaires historiques et membres de la SAERP. Nous y sommes donc de droit. De fait, nous avons juste à porter la question de la modification de ces statuts.

Jean-Luc LAURENT

Merci. Y a-t-il des interventions sur ce rapport ?

Bernard AUBAGUE

Il s'agit d'une explication de vote. Comme je pense que la modification des statuts proposée rendra la société plus proche de la Commune et que cet outil pourra être assez intéressant, je voterai donc pour cette délibération.

Jean-Luc LAURENT

Y a-t-il des interventions sur ce rapport ? (*Il n'y en a pas*).

Je mets donc le rapport aux voix.

Résultat du vote

Votants : 35

Pour : 35

Ce rapport est donc adopté à l'unanimité.

Nous passons au rapport suivant. Madame LATEB.

N°2013-003. SIGNATURE D'UNE CHARTE SUR LE HANDICAP

Ghania LATEB

Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs les élus.

Comme vous le savez, suite à la loi pour l'égalité des droits et des chances, pour la participation et la citoyenneté des personnes handicapées du 11 février 2005, la Ville a engagé une démarche volontariste, afin de promouvoir l'intégration et l'autonomie des personnes à mobilité réduite. Cette démarche s'appuie, en plus des actions de sensibilisation, sur la mise en place d'un programme pluriannuel, permettant la réalisation des travaux d'accessibilité aux établissements publics en travaillant sur tous les domaines (formation, transport, logement, emploi, enfance, éducation, culture, sport, vie sociale, santé, prévention).

L'effort de solidarité ainsi dégagé est symbolisé par le maintien de la commission d'accessibilité communale, sachant que celle-ci relève de la compétence de l'Agglomération. Cette commission est finalement un moyen de concertation avec les personnes les plus concernées (personnes malvoyantes ou en fauteuil roulant), autrement dit les personnes à mobilité réduite. C'est aussi un moyen d'évaluation.

La maturité de l'action que nous menons depuis quelques années nous conduit à la mise en place d'une charte handicap. Cette démarche doit agir dans un cadre plus global - le plus large possible - en s'appuyant sur des actions entre la Commune et les différents partenaires, qui j'espère, seront les futurs signataires de la charte dans tous les domaines que j'ai pu citer tout à l'heure. Ainsi, les réponses techniques organisationnelles, administratives et financières apportées, devront permettre de passer d'une logique de gestion sectorielle du handicap à une concertation universelle. Car ce que nous faisons actuellement pour les personnes handicapées nous le faisons aussi pour nous tous (femmes enceintes, enfants plâtrés...).

Je vous propose donc d'approuver cette charte et d'autoriser le Maire à procéder à sa signature avec les partenaires qui souhaitent s'impliquer dans cette démarche. Merci.

Jean-Luc LAURENT

Comme ce travail a été élaboré avec un certain nombre de partenaires, pouvez-vous nous indiquer ceux qui ont déjà donné leur accord ?

Ghania LATEB

Il y a déjà le CSAKB, l'ADASE, l'USKB, KB United, certains commerçants, l'Éducation Nationale, le TAI et le CHU. Nous attendons encore les réponses de l'OPH et du Département.

Jean-Luc LAURENT

Je pense que le département nous rejoindra, tout comme KB Habitat qui est d'ailleurs présidé par Monsieur ROUSSEL.

Y a-t-il des interventions sur ce rapport ?

Bernard AUBAGUE

Cette charte du handicap est une bonne chose même si nous l'attendons depuis 2005 pour la Ville. Je voulais simplement rappeler que les actions menées au Kremlin-Bicêtre en faveur de nos concitoyens handicapés ne datent pas d'hier. J'en veux pour preuve une grande partie de l'action du docteur Antoine LACROIX avant 1995 sur la Ville. Je voterai donc pour cette délibération.

Jean-Luc LAURENT

Juste une précision de date. Avant son décès en 1983 !

Monsieur DALI.

Raphaet DALI

Je pense qu'il est indispensable, que l'on soit de Droite ou de Gauche, de se poser des questions en ce qui concerne la prise en charge et l'évolution du handicap en France et dans nos villes. Nous allons bien sûr voter favorablement. Je voudrais cependant poser une question. A-t-on une idée approximative du nombre de personnes handicapées résidant dans la ville du Kremlin-Bicêtre ? Et si tel est le cas, quel est le degré de handicap sachant que le maximum est de trois sur l'échelle et que celle-ci est normalement portée à la connaissance de tous ?

Ghania LATEB

S'il fallait compter le nombre de personnes handicapées ou le nombre de malvoyants, cela reviendrait à aller complètement contre cette loi. Le but est de faire de la compensation, et de permettre l'autonomie.

Jean-Luc LAURENT

J'ajoute que cela est impossible juridiquement au titre des discriminations. En revanche, au regard des contacts que nous avons, de la réalité, des associations de personnes handicapées ou encore des différentes institutions de la Ville, nous avons une idée. Je pense par exemple à l'institut des jeunes aveugles qui se trouve à Villejuif, avec lequel nous sommes en partenariat. Je pense aussi à l'association des paralysés de France ou à d'autres associations présentes dans la commission consultative animée par Madame LATEB, où nous avons des représentants d'associations qui portent les aspirations et connaissent un certain nombre de personnes sur la Ville, tout comme nous. Mais de là à passer à une phase de recensement, cela n'est ni possible ni souhaitable. Et je partage pleinement la loi sur ce point.

Je rappelle que l'objectif est de permettre aux personnes handicapées de prendre leur place dans la Ville, et tout simplement dans notre société, afin de mettre fin aux obstacles et qu'ils bénéficient d'un traitement et un accès égal à la Ville et aux droits.

Je mets cette charte aux voix.

Résultat du vote

Votants : 35

Pour : 35

Ce rapport est donc adopté à l'unanimité.

Nous en venons maintenant au projet de vœu déposé par les groupes de la Majorité. Il est présenté par monsieur BANBUCK.

VŒU RELATIF À LA DÉFENSE DE LA LANGUE FRANÇAISE ET DE LA FRANCOPHONIE

Jean-François BANBUCK

Comme l'ensemble des élus disposent déjà du texte, je ne vais pas le lire in-extenso. Aussi, je soulignerai simplement les quelques éléments les plus saillants de notre proposition.

Il est en effet proposé de soutenir un manifeste émanant de 40 associations défendant la langue française et qui, devant les difficultés à faire émerger des stratégies claires, souhaitent que les collectivités locales soient associées. Elles interpellent donc les pouvoirs publics à ce sujet.

Ce manifeste a pour vocation de demander l'élaboration en urgence d'une stratégie pour la langue française dans le cadre d'un mode multipolaire qui émerge sous nos yeux et que chacun peut constater, tant dans les domaines économique, financier ou politique que dans les domaines culturel et linguistique. Dans ce cadre, le manifeste souligne le potentiel de la langue française qui dispose de larges atouts, de par son histoire, de par son universalité, de par son statut de langue de travail, ainsi que par les perspectives démographiques des locuteurs francophones, dont le nombre était environ d'un demi-milliard au milieu du siècle.

Cette demande s'inscrit évidemment à l'encontre du « tout anglais » qui, selon les promoteurs du texte est une « obsession d'un autre temps ». Pour cela, il faut donc engager des politiques vigoureuses pour :

- Une application stricte des législations linguistiques nationales,
- La diversification de l'enseignement des langues étrangères,
- L'exigence de la publication en français.

Je terminerai cette présentation en donnant lecture de la conclusion car elle me semble importante : « Il ne s'agit pas pour le monde francophone de se dresser contre la langue anglaise ou contre tout autre langue. Il s'agit d'ouvrir nos yeux sur une réalité nouvelle et de mettre en œuvre dans le contexte de la mondialisation multipolaire une stratégie offensive pour la langue française qui assurera son avenir en valorisant ses nombreux atouts. Nous appelons les citoyens des pays francophones à exercer leur vigilance individuelle et à développer leur mobilisation collective pour que soit respecté l'usage de notre langue mondiale en partage. Nous appelons fermement nos gouvernements à réviser leurs politiques et leurs pratiques linguistiques, à abandonner des discours de circonstance sur la francophonie et à relever le défi de l'affirmation déterminée de la langue française dans la polyphonie du nouveau monde ».

Jean-Luc LAURENT

Merci. Y a-t-il des demandes d'interventions sur ce rapport ?

Bernard CHAPPELLIER

Monsieur le Maire, mes chers collègues. Lorsque l'intérêt vital de la langue française est en jeu, il n'y a plus d'Opposition ni de Majorité, mais uniquement des citoyens unis pour défendre l'identité de la France, son histoire et ses valeurs. Une langue est un organisme vivant qui se transforme constamment et s'assume comme un vecteur linguistique, politique et culturel, capable d'engendrer un art de vivre. Mais elle peut aussi mourir tout doucement et disparaître à jamais.

Je considère donc que la présentation de ce vœu est une bonne initiative car il nous faut réfléchir ensemble sur la place de la langue française et de la francophonie dans la géopolitique du monde. La francophonie doit impérativement se redéfinir et afficher une dynamique réelle. Pour ma part, je pense que cette dynamique doit en premier lieu se porter sur les nouveaux moyens de communication et particulièrement sur le web. Prendre position en faveur de l'expression française contre la langue unique et contre la pensée unique dans un contexte mondialisé est une bonne chose.

La France doit prendre toute sa part dans l'animation de la francophonie. Si la classe politique ne cesse d'affirmer la nécessité de construire un monde multipolaire, elle doit dans le même temps soutenir la construction d'un ordre linguistique lui aussi multipolaire. Cela implique de ne laisser ni symboliquement, ni matériellement à l'anglais le monopole de l'hyper-centralité. Au niveau européen, une Europe polyglotte n'est pas une Europe de personnes qui parlent couramment de nombreuses langues mais, dans le meilleur des cas, de personnes qui peuvent se rencontrer en parlant chacun leur propre langue, en comprenant celle de l'autre sans pour autant être capables de la parler couramment.

Sans vouloir faire de tous les Européens des francophones, si les écologistes ont un souhait à exprimer ce soir, il serait de faire de la francophonie un lieu privilégié de la construction européenne.

Monsieur le Maire, mes chers collègues, nous n'avons pas été associés à ce vœu et je le regrette. Car même si EELV, parti de gauche, a fait le choix d'être dans l'Opposition municipale en 2008, cela ne nous empêche pas d'avoir, au-delà des sensibilités politiques, des valeurs communes et de nous retrouver parfois sur ces mêmes valeurs, comme ce soir, pour soutenir ce manifeste et pour défendre la langue française et la francophonie.

Parce que nous considérons que l'intérêt général doit dépasser les clivages politiques, c'est en qualité de représentant d'EELV du Kremlin-Bicêtre que je m'associerai pour soutenir ce manifeste présenté ce soir pas la Majorité municipale.

Bernard AUBAGUE

En ce qui me concerne, je ne déroge pas à ma règle de ne pas prendre part au vote. Cependant, je serais tenté de faire une remarque. Charité bien ordonnée commence par soi-même. J'en veux pour preuve les nombreuses fautes de frappe, et parfois de français, rencontrés depuis plus de dix ans dans les documents que vous nous envoyez pour le Conseil Municipal.

Jean-Luc LAURENT

Ça c'est un argument puissant ! Donc continuez d'être centriste en d'essayant de vous faufiler entre les gouttes !

Geneviève ELMALKI

Bien évidemment, nous soutenons pleinement ce vœu. Une fois n'est pas coutume, j'aimerais toutefois faire entendre la voix d'un grand écrivain francophone, Edouard Glissant, et particulièrement de son tout dernier texte datant de 2010 « L'imaginaire des langues ». Il s'agit d'une citation : « Il y a une solidarité de toutes les langues menacées, y compris la langue anglaise, qui est menacée autant que la langue française, par l'hégémonie de la convention internationale de l'anglo-américain, qui n'est pas la langue anglaise. Je crois qu'il y a une solidarité de toutes les langues du monde et que ce qui fait la beauté du chaos-monde. Ce que j'appelle le chaos-monde aujourd'hui, c'est cette rencontre, ces éclats et ces éclatements dont nous n'avons pas encore réussi à saisir l'économie ni les principes ».

Jean-Luc LAURENT

C'est une citation très belle et très juste.

Raphaël DALI

Bien sûr, nous ne pouvons que souscrire à toute initiative, de quelque origine qu'elle soit, en faveur du développement et du rayonnement de la langue française. D'autant plus qu'au cours des dernières années, et du fait d'une géopolitique particulièrement difficile et sensible, nous avons perdu un peu de terrain dans le cadre de la francophonie dans des pays où la langue française faisait quasiment partie de la culture locale. Je pense en particulier aux anciennes colonies. En effet, certaines lacunes dans les rapports économiques, culturels et sociaux avec ces états ont fait en sorte que la langue française a reculé petit à petit, ce qui est un grand dommage. Bref, le rayonnement de la langue française doit également faire partie d'un rayonnement global intégré de la France, tant au niveau culturel, scientifique, social qu'économique. C'est pourquoi la présence du partenariat français doit être encore plus poussée dans ces pays avec qui il existe une tradition et une histoire communes. Ce vœu vient donc à point comme l'un des éléments pouvant stimuler cette initiative.

Jacques POIRSON

Je voudrais juste poser une question. Tout d'abord, je défends la langue française. En outre, j'ai lu que dans les pays scandinaves, les émigrés ont un an pour apprendre la langue, les valeurs du pays et son histoire. Aussi, qu'en pensez-vous et cela serait-il possible ici ?

Jean-Luc LAURENT

Ce n'est pas dans le sujet. Nous n'allons pas passer de la francophonie et de la promotion de langue française à un débat sur l'immigration ou l'intégration. Ce n'est pas la même chose.

Bernard CHAPPELLIER

Monsieur le Maire, je suis un peu étonné car lorsque j'ai présenté le vœu sur le vote des étrangers non communautaires aux élections locales, j'ai cru comprendre que vous n'acceptiez pas de vœux d'ordre national, sachant que celui-ci dépasse largement les frontières de la France. Je suis donc un peu surpris qu'il puisse y avoir un poids et deux mesures concernant les vœux, en fonction du fait qu'ils sont présentés par l'Opposition ou par la Majorité municipale. Il s'agit juste d'un constat. Cependant, cela ne m'empêchera pas de voter ce vœu ce soir.

Jean-Luc LAURENT

Je peux vous assurer qu'il n'est pas de mon bon vouloir de choisir tel ou tel vœu en fonction de la personne ou du groupe qui le présente. Pour autant, je vous rends attentif à ce vœu, qui pour ma part ne m'a pas échappé sur le fait qu'il ait une dimension de coopération décentralisée et d'action territoriale. Cela est légèrement différent du vœu que vous aviez présenté à l'époque, qui a essuyé un refus d'inscription provenant d'une majorité du Conseil Municipal.

Nous passons maintenant au vote de ce vœu.

Résultat du vote

Votants : 35

Pour : 33

Ne prend pas part au vote : 2 (Mrs. AUBAGUE et POIRSON).

Ce rapport est donc adopté à la majorité.

Il ne me reste plus qu'à vous faire part du compte-rendu des décisions prises par le Maire en vertu de l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales. J'ai signé 22 décisions et contrats dont la liste vous a été transmise.

Y a-t-il des questions sur cette liste ? *(Il n'y en a pas).*

Avant de lever la séance, je voudrais rappeler que les vœux aux personnels, auxquels vous avez été conviés, auront lieu vendredi soir. Vous devez vous inscrire, sachant que nous ouvrons la possibilité de venir avec un conjoint, tout comme pour le personnel communal. Quant aux vœux à la population, ils auront lieu samedi soir. D'autre part, comme cela est indiqué sur les invitations, je précise que les personnes mineures devront être accompagnés d'une personne adulte, afin d'éviter que cette cérémonie ne se transforme en cour de récréation ainsi que pour des raisons de sécurité et de confort, à la fois pour les enfants et pour les personnes âgées ou toute autre personne présente. Je vous demande de comprendre que les services municipaux doivent être vigilants sur le respect de cette règle, d'autant plus que nous ne servirons pas uniquement des boissons sans alcool pour ce pot de nouvelle année et qu'il faut donc prendre aussi en compte cet élément. Cette cérémonie des vœux a donc lieu samedi soir à partir de 18h00.

Enfin, pour celles et ceux qui se sont inscrits, le banquet traditionnel des personnes âgées et retraitées de la Ville aura lieu dimanche. A ce titre, j'invite expressément les élus qui se sont inscrits à prévenir si jamais ils ne venaient pas. Comme il s'agit d'une dépense globale, il est important que la présence de chacun soit connue à l'avance. Donc merci de nous indiquer si vous avez un changement de programme et de bien vouloir prévenir les services municipaux.

Le fait d'évoquer ces cérémonies m'amène par ailleurs à vous réitérer tous mes vœux de bonne et heureuse année. Je lève la séance et remercie le public d'être venu en nombre ce soir pour assister à ce Conseil Municipal.

Fin de séance : 23h10.